

affiche le 16.03.2016

**MAIRIE
DE
MENTHON SAINT BERNARD
74290**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2016019MARS**

Envoyé en préfecture le 16/03/2016

Reçu en préfecture le 16/03/2016

Affiché le

SLO

ID : 074-217401769-20160314-D2016019MARS-DE

L'an deux mil seize, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la Commune de MENTHON-SAINT-BERNARD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Antoine de MENTHON, Maire.

Conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 15

Date de convocation : 8 mars 2016

Antoine de MENTHON, Maire	Présent
Emmanuelle FOLLIN-ARBELET, 1 ^{ère} adjointe	Présente
Alain HAURAT, 2 ^{ème} adjoint	Présent
Anne HUDAULT, 3 ^{ème} adjointe	Présente
Jérôme GRETZ, 4 ^{ème} adjoint	Présent
Michel FORESTIER, 5 ^{ème} adjoint	Présent
Renaud KRESSMANN	Présent
Patrice COUTIER	Présent
Monique JACOB-MARTEL	Présent
Yves MICHEL	Excusée
	Présent

Laurence MICHEL	Présente
Maryline ERAZMUS	Présente
Catherine PAGES	Présente
Sylvie FRIN	Présente
Nicolas CHAMBET	Présent
Jean-Christophe CABOT	Excusé
Pauline BRUNET	Excusée
Elodie ESPERANDIEU	Pouvoir à Jérôme GRETZ
Ludovic FAVRE	Excusé

Secrétaire de séance : Maryline ERAZMUS

Elaboration du PLU : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et les projets de la Commune.

Il est rappelé que trois débats relatifs aux orientations générales du PADD ont eu lieu au sein du Conseil Municipal le 5 octobre 2015, le 9 novembre 2015 et le 8 février 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal de débattre sur les modifications du PADD issues des Conseils Municipaux précédents. Ces modifications ainsi que la représentation graphique du PADD sont présentées en séance par Monsieur Alain HAURAT, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et se résument selon la représentation graphique ci-dessous.

Le Conseil Municipal a débattu sur les aspects graphiques en particulier sur la représentation graphique figurant dans le PADD. La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération. La délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. L'intégralité du PADD issu du présent Conseil Municipal sera annexée à l'extrait de la délibération correspondante, porté à la concertation du public dans le dossier de concertation et sera intégré au site internet de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DONNE ACTE du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables ;

CONSIDERE que le PADD est suffisamment abouti pour être mis à la concertation avec le public.

L'acte de référence interne D2016019MARS a été acquitté sous l'identifiant unique 074-217401769-20160314-D2016019MARS-DE
Nature de l'Acte : Deliberations
Objet : débat sur la padd

Décision du : 2016-03-14 00:00:00+01

Transmise le : 2016-03-16 17:45:12+01

Accusé reçu le : 2016-03-16 17:45:12+01

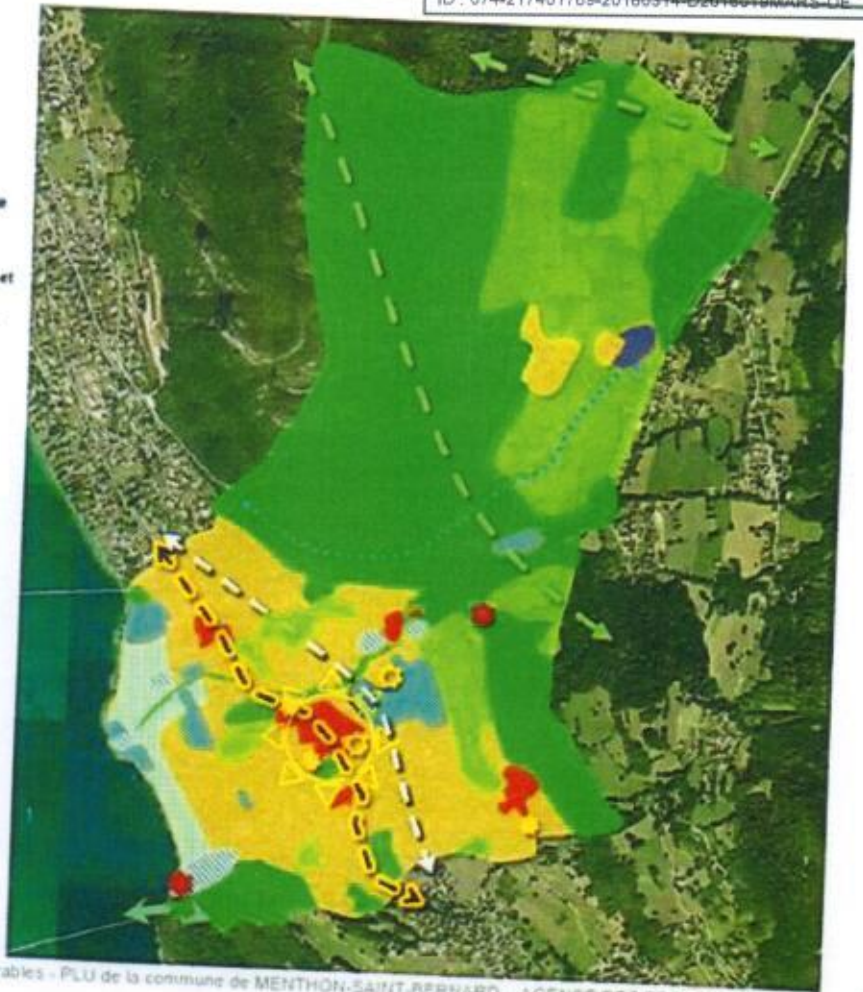
Envoyé en préfecture le 16/03/2016

Reçu en préfecture le 16/03/2016

Affiché le

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DU PADD
ID : 074-217401769-20160314-D2016019MARS-DE

-  Espèces naturels à protéger de manière différenciée et adaptée
-  Caractère agricole ouvert à pérenniser
-  Enveloppe urbaine à optimiser de manière graduée et adaptée
-  Caractère paysager de la rive du lac et ses arrière à préserver
-  Axe structurant à sécuriser (RDSOSA)
-  Polarité du village à conforter
-  Noyaux anciens à préserver et valoriser
-  Patrimoine bâti remarquable à préserver
-  Secteurs préférentiels pour le confortement de l'habitat et la structuration des espaces publics au village et à ses abords à court/moyen terme
-  Secteurs de réflexion pour le confortement de l'habitat, la structuration des espaces publics et des équipements au village et à ses abords
-  Secteur de protection et développement des hébergements et activités touristiques
-  Pôle d'activités artisanales à optimiser
-  Secteurs d'équipements et d'activités de loisirs à préserver et/ou développer
-  Coupure d'urbanisation à protéger
-  Axe de déplacement de la faune à préserver
-  Fenêtres paysagères à maintenir ou restaurer
-  Axe de contournement du village à maintenir



Projet d'Aménagement et de Développement Durables - PLU de la commune de MENTHON-SAINT-BERNARD - AGENCE DES TERRITOIRES

12

ADOpte A L'UNANIMITE

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 15/03/2016
Pour copie conforme.
Certifié exécutoire.
En Mairie, le 15/03/2016



Le Maire,

Antoine de MENTHON

L'acte de référence interne D2016019MARS a été acquitté sous l'identifiant unique 074-217401769-20160314-D2016019MARS-DE
Nature de l'Acte : Deliberations
Objet : débat sur la padd

Décision du : 2016-03-14 00:00:00+01

Transmise le : 2016-03-16 17:45:12+01

Accusé reçu le : 2016-03-16 17:45:12+01